COMMUNE DE BOUSSU

7300 BOUSSU – 7301 HORNU

PROVINCE HAINAUT
Arrondissement de Mons
Service environnement.
065/717.383 – 54

environnement@boussu.be

ANNEXE X de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de **l'adoption d'un arrêté ministériel établissant des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine potabilisable destinés à la distribution publique, dénommé : « Hornu P1, Hornu P3, Boussu P4» (Exploitant SWDE)**

La durée de l'enquête publique est **de 30 jours** (article D.29-1 §4 2° du livre I susvisé).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
07/12/2026	15/12/2026	**Lieu** : Administration communale de Boussu **Date** : 13/01/2027 **Heure** : 9H00	Collège communal rue François Dorzée, 3 7300 Boussu

Le collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu des articles R.161 §1er et R.162 du Code de l'Eau – Plan et programme de catégorie B. et conformément à l'article D.29-7 §2 – Livre I du Code de l'Environnement.porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période de l'enquête :

- chaque jour ouvrable pendant les heures d'ouverture du service
- le samedi matin du 9 janvier 2027 de 10h30 à 11h45 exclusivement sur rendez-vous

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête,

A Boussu, le

Le Directeur Général ff — La Bourgmestre

A. CELESTRI — S. NARCISI